

Thème 24 (1) - L'onction des malades

Pour un chrétien, la maladie et la mort peuvent et doivent être des moyens de se sanctifier et de racheter avec le Christ ; c'est à cela qu'aide l'Onction des malades.

18 jan. 2014

24 (1)

**1.L'Onction des malades,
sacrement de salut et de guérison**

Nature de ce sacrement

L'Onction des malades est un sacrement institué par Jésus-Christ, suggéré en tant que tel dans l'Évangile de Saint-Marc (cf. *Mc* 6,13), recommandé aux fidèles et promulgué par l'apôtre saint Jacques: « L'un de vous est malade? Qu'il appelle les Anciens en fonction dans l'Église: ils prieront sur lui après lui avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur. Cette prière inspirée par la foi sauvera le malade: le Seigneur le relèvera et, s'il a commis des péchés, il recevra le pardon. » (Jc 5, 14- 15). La tradition vivante de l'Église, reflétée dans les textes du Magistère ecclésiastique, a reconnu dans ce rite spécialement destiné à réconforter les malades et à les purifier du péché et de ses séquelles, l'un des sept sacrements de la Loi Nouvelle[1].

Le sens chrétien de la douleur, de la mort et de la préparation à bien mourir

Dans le rituel de l'Onction des malades le sens de la maladie de l'homme, de ses souffrances et de la mort, s'explique à la lumière du dessein rédempteur de Dieu, et plus concrètement à la lumière de la valeur salvifique de la douleur assumée par le Christ, le Verbe incarné, dans le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection[2]. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* en dit autant : « Par sa passion et sa mort sur la Croix, le Christ a donné un sens nouveau à la souffrance : elle peut désormais nous configurer à lui et nous unir à sa passion rédemptrice » (*Catéchisme*, 1505). « Le Christ invite ses disciples à le suivre en prenant à leur tour leur croix (cf. *Mt* 10, 38). En le suivant, ils acquièrent un nouveau

regard sur la maladie et sur les malades » (*Catéchisme*, 1506).

La Sainte Écriture établit une relation étroite entre la maladie, la mort et le péché[3]. Mais il serait erroné de considérer la maladie elle-même comme un châtiment dû aux péchés personnels (cf. *Jn* 9, 3). Le sens de la douleur innocente ne peut être compris qu'à la lumière de la foi, en croyant fermement à la bonté et à la sagesse de Dieu, à sa Providence amoureuse et en contemplant le mystère de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ, par la grâce duquel a été rendue possible la rédemption du monde[4].

En même temps que le Seigneur nous a appris le sens positif de la douleur pour réaliser la rédemption, il a voulu guérir une multitude de malades, manifestant ainsi son pouvoir sur la douleur et sur la maladie et, surtout, son pouvoir de

pardonner les péchés. (cf. *Mt* 9, 2-7). Après la résurrection il envoie les Apôtres: « en mon nom... ils imposeront les mains aux malades et ils seront guéris. » (*Mc* 16, 17-18) (cf. *Catéchisme*, 1507)[5].

Pour un chrétien la maladie et la mort peuvent et doivent être des moyens de se sanctifier et de racheter avec le Christ. L'Onction des malades aide à vivre ces réalités douloureuses de la vie humaine avec un sens chrétien : « Dans l'Onction des malades, comme on nomme maintenant l'extrême Onction, nous assistons à une préparation pleine d'affection au voyage qui aura son terme dans la maison du Père »[6].

2.La structure du signe sacramentel et la célébration du sacrement

Selon le Rituel de l'Onction des malades, la matière apte du sacrement est l'huile d'olive ou, en

cas de nécessité, une autre huile d'origine végétale[7]. Cette huile doit être bénite par l'évêque ou par un prêtre qui en a reçu la faculté[8].

Le Sacrement est conféré au malade par l'onction sur le front et sur les mains[9]. La formule sacramentelle par laquelle dans le rite latin est conférée l'Onction des malades est la suivante : « *Per istam sanctam Unctionem et suam piissimam misericordiam adiuvet te Dominus gratia Spiritus Sancti. Amen. / Ut a peccatis liberatum te salvet atque propitius allevet. Amen.* » (Par cette onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté, vous réconforte par la grâce de l'Esprit Saint. Amen ; Ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève. Amen!) »[10].

Comme le rappelle le *Catéchisme de l'Église Catholique*, « Il est très convenable qu'elle soit célébrée au

sein de l'Eucharistie, mémorial de la Pâque du Seigneur. Si les circonstances y invitent, la célébration du sacrement peut être précédée du sacrement de Pénitence et suivie du sacrement de l'Eucharistie. En tant que sacrement de la Pâque du Christ, l'Eucharistie devrait toujours être le dernier sacrement de la pérégrination terrestre, le " Viatique " pour le " passage " vers la vie éternelle » (*Catéchisme*, 1517).

3.Le ministre de l'Onction des malades

Le ministre de ce sacrement est uniquement le prêtre (l'évêque ou le prêtre)[11]. Il est du devoir des pasteurs d'instruire les fidèles sur les bienfaits de ce sacrement. Les fidèles (en particulier, la famille et les amis) doivent encourager les malades à appeler le prêtre pour recevoir

l'onction des malades (cf. *Catéchisme*, 1516).

Il faut que les fidèles soient conscients qu'à notre époque on a tendance à « isoler » la maladie et la mort. Dans les cliniques et dans les hôpitaux modernes les malades graves meurent fréquemment dans la solitude, même s'ils sont entourés d'autres personnes en « unité de soins intensifs ». Tous – et en particulier les chrétiens qui travaillent en milieu hospitalier – doivent faire en sorte que les malades hospitalisés ne soient pas privés de ce qui peut apporter réconfort et soulagement pour le corps et pour l'âme. Parmi ces moyens, en plus du sacrement de la Pénitence et du Viatique, figure le sacrement de l'Onction des malades.

4. Le sujet de l'Onction des malades

Est sujet de l'Onction des malades toute personne baptisée ayant atteint

l'âge de discrétion et qui se trouve en danger de mort pour maladie grave ou à cause d'une faiblesse avancée due au grand âge[12]. On ne peut administrer l'Onction des malades aux défunts.

Pour recevoir avec fruit ce sacrement, il est requis au préalable de se réconcilier avec Dieu et avec l'Église, au moins par le désir uni au repentir des péchés personnels et à l'intention de s'en confesser dès que possible en recevant le sacrement de Pénitence. Pour cette raison l'Église a prévu que l'on administre au malade, préalablement à l'Onction, le sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation[13].

Le sujet doit avoir l'intention, au moins habituelle et implicite, de recevoir ce sacrement[14]. En d'autres termes : le malade doit avoir la volonté, sans s'être rétracté, de mourir comme meurent les chrétiens

et avec l'aide surnaturelle qui leur est destinée.

Quoique l'Onction des malades puisse être administrée à une personne qui a perdu sa connaissance, il faut tâcher que le sacrement soit reçu en pleine connaissance, pour que le malade puisse se disposer le mieux possible à recevoir la grâce du sacrement. On ne doit pas l'administrer aux personnes qui demeurent avec obstination dans l'impénitence en état de péché mortel manifeste (cf. *CIC*, canon 1007).

Si une personne qui a reçu l'Onction des malades recouvre la santé, elle peut, en cas de nouvelle maladie grave, recevoir à nouveau ce sacrement; et, au cours de la même maladie, le sacrement peut-être réitéré si la maladie s'aggrave (cf. *CIC*, canon 1004, 2).

Il convient enfin d'avoir présent à l'esprit que : « S'il y a doute que le malade soit parvenu à l'usage de la raison, ou que sa maladie soit dangereuse, ou qu'il soit décédé, le sacrement sera administré. » (*CIC*, canon 1005).

5. La nécessité de ce sacrement

La réception de l'Onction des malades n'est pas nécessaire d'une nécessité de moyen pour le salut mais l'on ne doit pas refuser volontairement ce sacrement, s'il est possible de le recevoir, parce que ce serait comme rejeter une aide d'une grande efficacité pour le salut. Priver un malade de cette aide, pourrait constituer un péché grave.

6. Les effets de l'onction des malades

Étant un sacrement véritable et authentique de la Nouvelle Loi, l'Onction des malades offre à tout

fidèle chrétien la grâce sanctifiante ;
en outre la grâce sacramentelle
spécifique de l'Onction des malades a
les effets suivants :

- l'union plus intime avec le Christ
dans sa passion rédemptrice, pour
son bien et celui de toute l'Église (cf.
Catéchisme, 1521-1522 ; 1532) ;

- la consolation, la paix et la force
pour vaincre les difficultés et les
souffrances propres à l'état de
maladie grave ou à la fragilité de la
vieillesse (cf. *Catéchisme*, 1520, 1532)
;

- la guérison des séquelles du péché
et le pardon des péchés véniels, et
également des péchés mortels dont le
malade s'est repenti mais sans avoir
pu recevoir le sacrement de
Pénitence (cf. *Catéchisme*, 1520) ;

- le rétablissement de la santé
corporelle, si telle est la volonté de

Dieu (cf. Concile de Florence : DS 1325 ; (cf. *Catéchisme*, 1520)

- la préparation au passage vers la vie éternelle. Dans ce sens le *Catéchisme de l'Église Catholique* affirme : « Cette grâce [spécifique de l'Onction des malades] est un don du Saint-Esprit qui renouvelle la confiance et la foi en Dieu et fortifie contre les tentations du malin, tentation de découragement et d'angoisse de la mort (cf. He 2, 15) ». (*Catéchisme*, 1520)

Angel Garcia Ibañez

Bibliographie de base

Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1499-1532 ;

Lectures recommandées

Jean Paul II, Lettre Ap. *Salvifici doloris*, 11-II-1984.

P. Adnès, *L'Onction des malades*.
Histoire et théologie. FAC-éditions.
Paris, 1994, p.86 sq.

[1] cf. DS 216 ; 1324-1325 ; 1695-1696 ;
1716-1717 ; *Catéchisme*, 1511-1513

[2] Cf. Rituel de l'Onction des
malades ; *Prænotanda*, 1-2

[3] Cf. *Dt* 28, 15; *Dt* 28, 21-22; *Dt* 28,
27; *Ps* 37 (38), 2-12; *Ps* 38 (39), 9-12; *Ps*
106 (107), 17; *Sg* 2,24 ; *Rm* 5, 12; *Rm* 5,
14-15

[4] « Ému par tant de souffrances, le
Christ non seulement se laisse
toucher par les malades, mais il fait
siennes leurs misères : " Il a pris nos
infirmités et s'est chargé de nos
maladies " (*Mt* 8, 17 ; cf. *Is* 53, 4). (...)
Sur la Croix, le Christ a pris sur lui
tout le poids du mal (cf. *Is* 53, 4-6) et
a enlevé le " péché du monde " (*Jn* 1,

29), dont la maladie n'est qu'une conséquence » (*Catéchisme*, 1505).

[5] La douleur, en elle-même, ne sauve pas, ne rachète pas. Seule la maladie vécue dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour de Dieu, seule la maladie vécue en union avec le Christ, purifie et rachète. Le Christ dès lors nous délivre non pas de la douleur, mais dans la douleur même, transformée en prière, en « sacrifice spirituel » (cf. *Rm* 12, 1 ; 1 *P* 2, 4-5), que nous pouvons alors offrir à Dieu en nous unissant au sacrifice Rédempteur du Christ, qui est actualisé dans chaque célébration de l'Eucharistie pour que nous puissions y prendre part avec lui.

En outre il convient de considérer que « fait partie du plan de la Providence de Dieu que l'homme lutte avec courage contre toute maladie et qu'il cherche avec sollicitude la santé, pour qu'il puisse

continuer à remplir ses responsabilités dans la société et dans l'Église, pour peu qu'il soit disposé à achever ce qui manque à la Passion du Christ pour le salut du monde, dans l'espérance de la libération pour la gloire des fils de Dieu (cf. *Col* 1, 24; *Rm* 8, 19-21) » (Rituel de l'Onction des malades, *Prænotanda* 3)

[6] Saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 80

[7] Cf. Rituel de l'Onction des malades, *Prænotanda*, n. 20 ; Concile Vatican II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, 73 ; Paul VI, Const. Apost. *Sacram Unctionem Infirmorum*, 30-XI-1972, AAS 65 (1973) 8.

[8] Rituel de l'Onction des malades, *Prænotanda*, 21. Dans cette introduction il est indiqué également, conformément au canon 999 du CIC, que tout prêtre, en cas de nécessité, peut bénir l'huile de

l'Onction des malades, mais dans le déroulement même de la célébration.

[9] Cf. *idem*, *Prænotanda*, 23. En cas de nécessité il suffirait de faire une onction sur le front ou une autre partie convenable du corps (cf. *ibidem*).

[10] Rituel de l'Onction des malades, *Prænotanda*, n. 25 ; cf. *CIC*, canon 847, 1 ; *Catéchisme*, 1513. Cette formule est prononcée en sorte que la première partie est exprimée pendant l'onction du front et la seconde pendant l'onction des mains. En cas de nécessité, quand il n'est possible de faire qu'une seule onction, le ministre prononce simultanément la formule en entier (cf. Rituel de l'Onction des malades, *Prænotanda*, n. 23).

[11] Cf. *CIC*, canon 1003, 1. Ni les diacres ni les fidèles laïcs ne peuvent administrer valablement l'Onction des malades (cf. Congrégation pour la

Doctrine de la Foi, *Note sur le ministre du sacrement de l'Onction des malades*, « Notitiae » 41 (2005) 479).

[12] Cf. Concile Vatican II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, 73; CIC, canons 1004-1007; *Catéchisme*, 1514. Par conséquent, l'Onction des malades n'est pas un sacrement pour les fidèles simplement parvenus au « troisième âge » (ce n'est pas le sacrement des retraités), et non plus un sacrement pour les moribonds. En cas d'intervention chirurgicale, l'Onction des malades peut être administrée quand la maladie qui est le motif même de l'intervention, met en danger la vie du malade.

[13] Cf. Concile Vatican II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, 74

[14] À ce propos il est dit dans le CIC : « Le sacrement sera donné aux malades qui, lorsqu'ils étaient

conscients, l'ont demandé au moins implicitement » (canon 1006).

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-lu/article/lonction-
des-malades/](https://dev.opusdei.org/fr-lu/article/lonction-des-malades/) (5 août 2025)